

Exemple de travaux d'aménagement en zone périurbaine. Aubagne 1989

par l'Atelier BONNARD-PUECH*

Bouclage de chemins - Réfection de pistes.

Caractère du quartier

Les terrasses et collines de la vallée de l'Huveaune abritent une urbanisation résidentielle qui s'implante sur les voies étroites et longues qui parcourent les versants.

Ces voies reprennent le plus souvent d'anciens chemins de débardage du bois ou des ravins d'évacuation des eaux de pluies et redescendent naturellement les reliefs au plus court chemin perpendiculairement à la pente.

De telles dessertes présentent plusieurs contraintes pour l'urbanisation : outre leur étroitesse qui rend les croisements difficiles, elles décrivent de longs parcours parallèles remontant les collines, sans voies transversales, sans communication entre elles, et sans issue.

Si ce réseau viaire suffit aux besoins internes du quartier et limite de fait la pression urbaine qui pourrait se manifester en présence d'une voirie plus structurée, il s'avère par contre très insuffisant en cas d'incendie de forêt. La circulation des personnes comme des moyens de lutte est alors pratiquement impossible en raison des difficultés de croisements, de la longueur d'itinéraire lorsque l'on doit redescendre chaque voie jusqu'aux portes de la ville pour accéder à la voie voisine qui permettra à son tour d'accéder un peu plus loin en piémont, et surtout en raison du danger d'être pris à revers et isolé sur une voie issue dans les collines boisées.

Ce risque conduit à proposer des interventions ponctuelles de bouclages de voirie :

- des chemins désenclavant les zones habitées en cas d'urgence
- des pistes en lisière des grands espaces naturels.

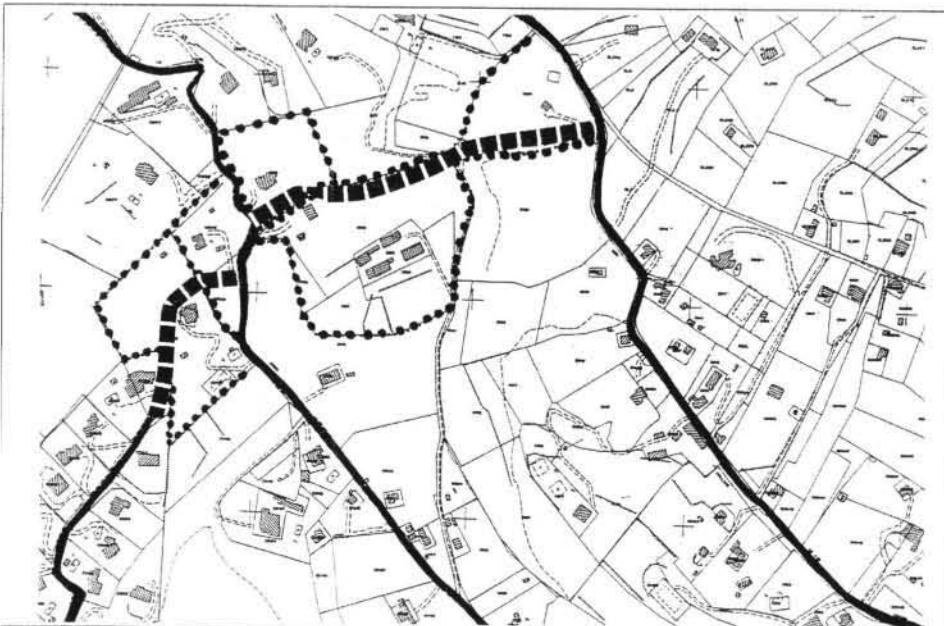


Plan de situation.



Photo 16 : Montée de l'urbanisation diffuse sur les versants de la vallée de l'Huveaune
Photo Atelier Bonnard-Puech

* Atelier Bonnard-Puech
6, Résidence Château-Double
13090 Aix-en-Provence



légende

propriétés
privées

dessertes
existantes

PROJETS

CHEMINS

PISTE

Chemins

Plusieurs bouclages de voirie seraient intéressants à réaliser à terme en piémont des collines dans les quartiers habités.

Les aménagements peuvent se réduire à un chemin de gabarit réduit (largeur minimale, sol naturel stabilisé non revêtu) pour interdire toute urbanisation induite tout en permettant le passage d'un véhicule incendie en cas d'urgence, et les pratiques de promenade tout au long de l'année.

Un tel chemin pourrait être réalisé sur 500 m pour relier entre eux les chemins du Garlaban et des Gavots. Il concerterait 4 propriétaires. Ce barreau permettrait d'opposer une résistance au feu qui, à plusieurs reprises a pu aisément redescendre jusqu'à l'autoroute par le vallon interstitiel des Sollans.

Pistes D.F.C.I.

Plus haut dans les collines, en limite du massif, hors des zones résidentielles, des chemins de desserte permettraient d'intervenir plus rapidement sur les grands espaces naturels afin de limiter les propagations du feu, sous réserve que l'état des des-

sertes en contrebas garantisse la sécurité d'accès.

Ces dessertes doivent alors être traitées selon les caractéristiques des pistes DFCI.

Une desserte DFCI tout le long du pied du Garlaban, entre les côtes 250 et 300 m, représente une longueur de piste importante : 13 km. Plusieurs tronçons déjà existant ont été diversement désafectés, et pourraient être utilement repris dans un premier temps.

Coût du projet

L'aménagement de chemins nécessite :

- des travaux de remodelage du terrain naturel
- des travaux d'aménagement de l'assise de la voie.

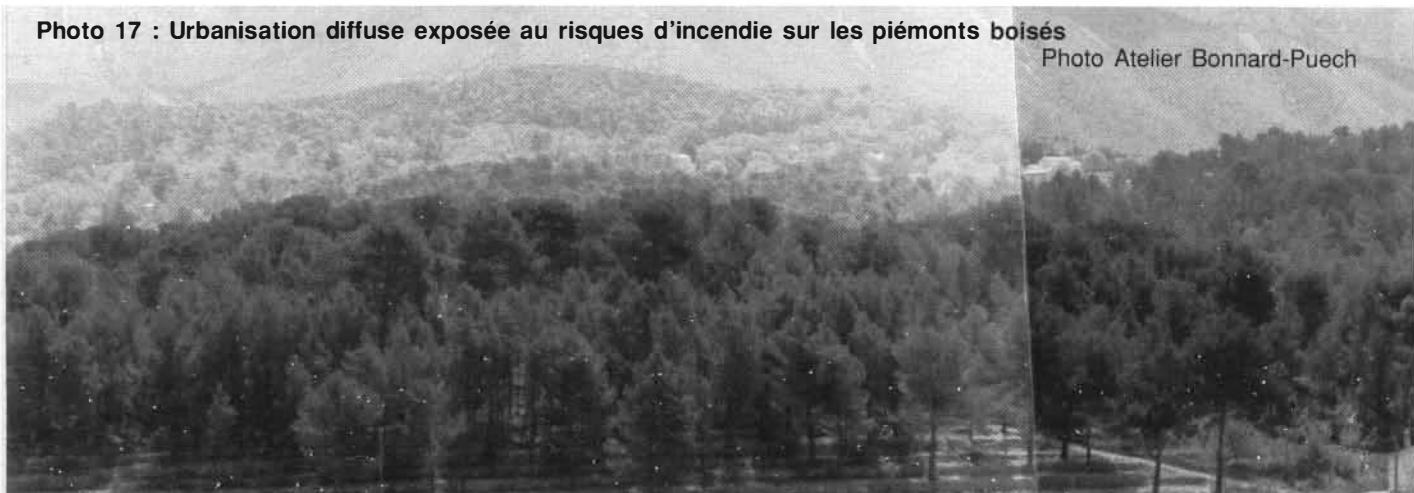
Il peut être estimé à un coût de 40 000 F / 100 m de voie soit 200 000 F pour réaliser le projet proposé ci-dessus.

La réfection de pistes ne concerne que la garigue dans laquelle sinuent divers chemins laissés à l'abandon.

Leur remise en état ne peut être envisagée que progressivement après une étude de terrain plus précise.

Photo 17 : Urbanisation diffuse exposée au risques d'incendie sur les piémonts boisés

Photo Atelier Bonnard-Puech



Création de piste - Entretien forestier

Caractère du quartier

Une belle colline couverte de pinèdes au pied du massif de Languillard a été épargnée par les incendies des dernières années.

En raison de la qualité du site qui bénéficie d'un environnement naturel très verdoyant et d'une vue lointaine sur la campagne Aubagnaise, la municipalité a acquis la propriété occupant le sommet de cette colline pour y installer un centre aéré.

Les abords du bâtiment restent dégagés par la présence de parcelles cultivées, mais en cas de fort Mistral, la proximité des boisements environnants expose le Centre aux risques d'incendies de forêt qui ne manqueraient pas de se propager au vaste massif de Languillard.

Pour diminuer les risques, la commune s'est récemment rendue acquéreur de la propriété forestière limitrophe du Centre.

La propriété acquise a dès lors fait l'objet d'un nettoyage, d'une éclaircie, et d'une convention de gestion forestière avec l'O.N.F.

Pour poursuivre la prévention, deux projets sont envisagés pour 1990 :

- l'aménagement d'une piste accessible aux véhicules incendie en front de colline afin d'intervenir rapidement dans le boisement par vent dominant,

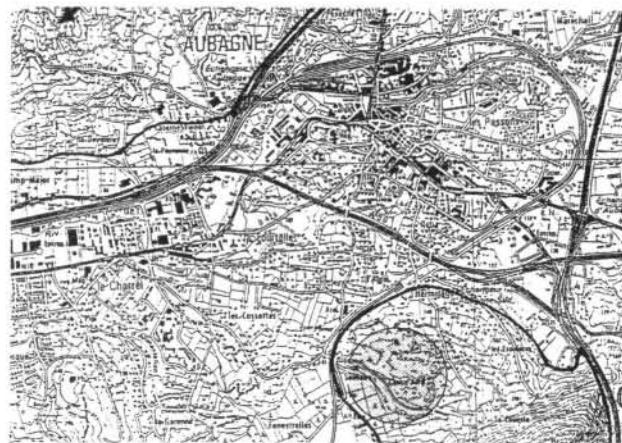
- une aide financière pour inciter la plus vaste propriété forestière limitrophe à un débroussaillage en bordure des propriétés communales et des voies d'accès fréquentées.

Piste

La piste projetée parcourt environ 200 m en milieu boisé.

Elle reprend un chemin forestier existant qui ne nécessite pas d'importants travaux de terrassement pour être emprunté par les véhicules incendie.

Dans le premier tronçon, le chemin descend en



Plan de situation.

pente douce et ne nécessite qu'un élagage et un léger élargissement des accotements.

Dans la seconde partie, le chemin retrécit remonte à travers du taillis et de la broussaille et ne laisse plus place qu'à un passage piéton jusqu'à la jonction avec le terrain communal dégagé. Ce tronçon nécessitera un peu plus de travaux de remodelage du chemin.

Entretien forestier

La propriété forestière riveraine du Centre aéré nécessiterait un débroussaillage de sécurité le long de la voie ferrée sur 250 m, de part et d'autre des 800 m de la voie communale, et sur les 220 m de limite de la propriété communale.

Dans un premier temps, un nettoyage pourrait porter sur une bande de 10 m de large le long des diverses limites des voies, et sur une bande élargie en prolongement de la forêt communale, ce qui représenterait au total une surface d'environ 3 ha.

Cette action pourrait par la suite inciter le propriétaire à adhérer à un plan de gestion forestière pour valoriser son patrimoine.



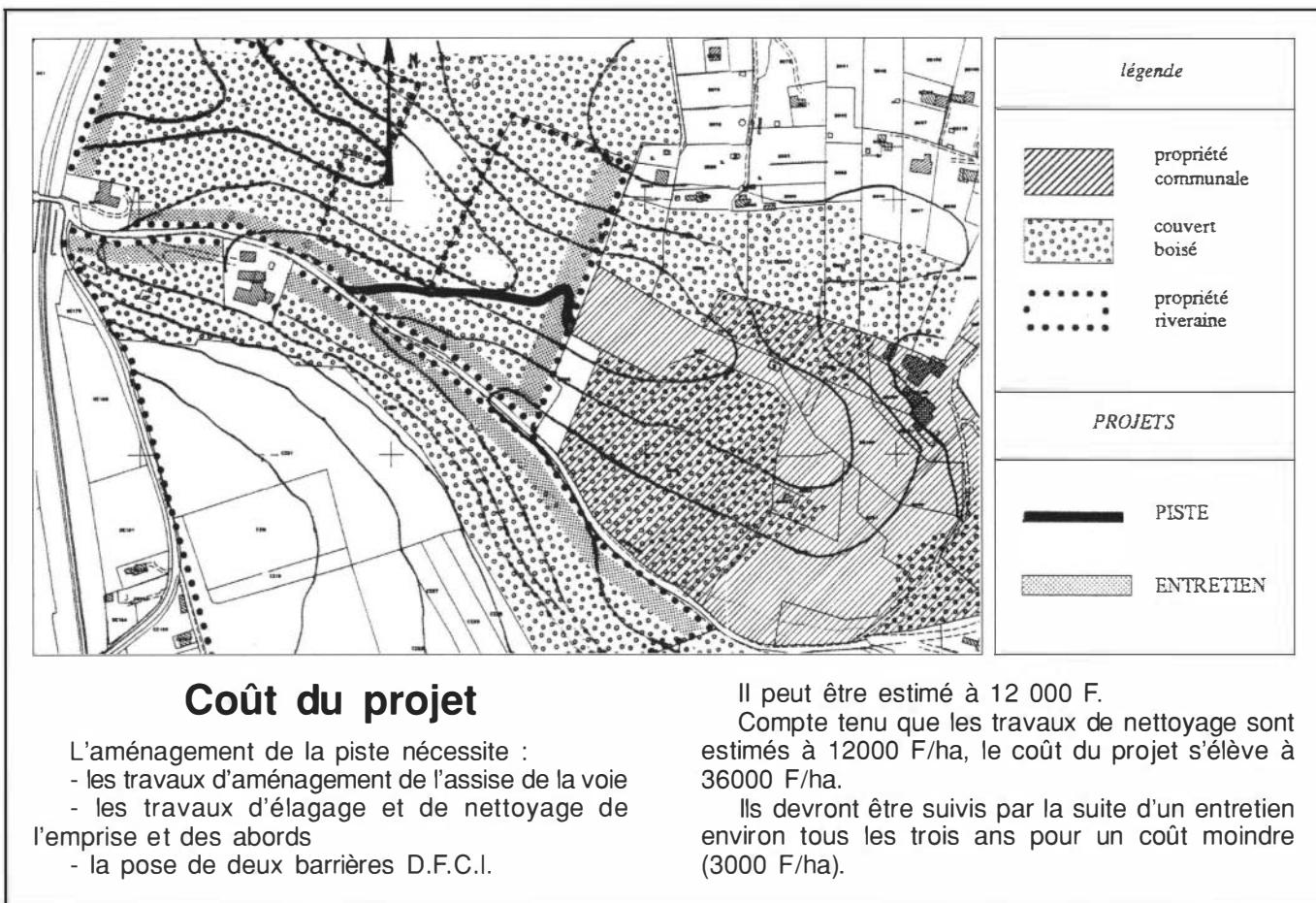


Photo 18 : Abandon de bâtiment au pied du Garlaban. Zone "rouge" constamment parcourue par les incendies de forêts.
Photo Atelier Bonnard-Puech

Gestion - Mise en valeur du paysage

Caractère du quartier

Au cours des 20 dernières années, le piémont du Garlaban qui bénéficie d'une exposition privilégiée et de belles perspectives sur le paysage d'Aubagne s'est transformé en zone résidentielle à caractère naturel marqué.

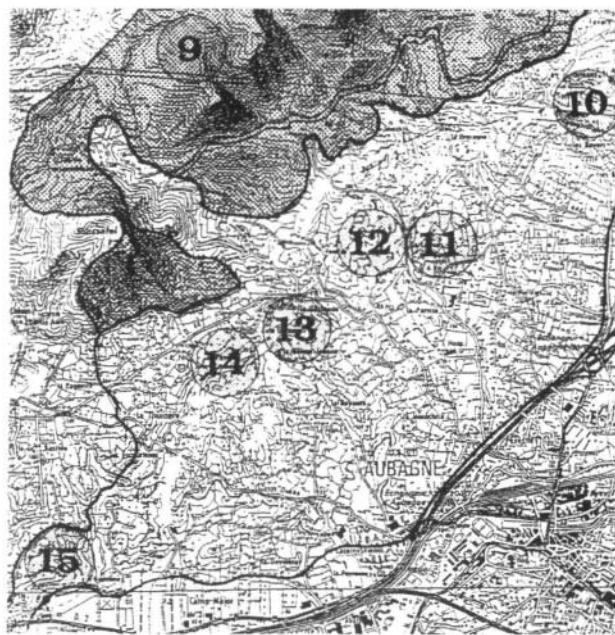
Ce mouvement consécutif à l'abandon de l'agriculture et de la forêt a progressivement modifié le couvert végétal d'origine. A la suite d'incendies répétés qui à plusieurs reprises se sont propagés jusqu'aux portes de la ville, les sommets du massif ont perdu toute végétation haute pour laisser place à la garrigue. En piémont quelques boisements se trouvent isolés en zone résidentielle, tandis que la pinède et la végétation d'accompagnement regagnent en contrebas à la faveur des soins prodigués par les résidents.

La mitoyenneté de l'habitat et des espaces naturels pose désormais d'importants problèmes de sécurité. Les boisements résiduels sont souvent laissés à l'abandon ce qui entraîne une dégradation progressive de la végétation, sans compter la dépréciation du paysage et les dépôts d'ordures qui s'en suivent.

Pour remédier à cette situation, il faut inciter les propriétaires à retrouver des modalités d'entretien des espaces naturels intersticiels, et pour cela, les informer, les sensibiliser, et éventuellement les aider financièrement.

- Une action a été menée dans ce sens dès 1988 par l'attribution d'une subvention pour tout travail de débroussaillage de terrain.

- Une action plus spécifique est envisagée pour 1990, pour une aide aux grands boisements dont l'entretien est indispensable pour des raisons de sécurité comme de paysage, mais s'avère extrêmement coûteux.



Plan de situation.

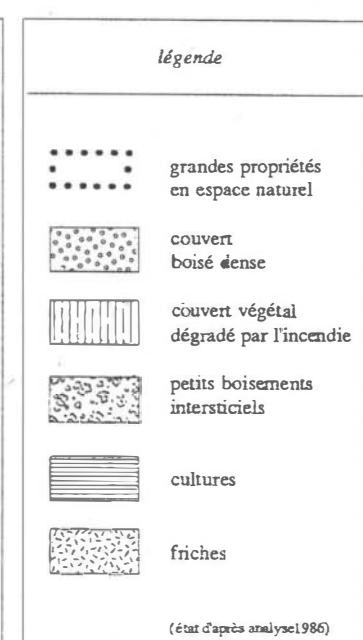
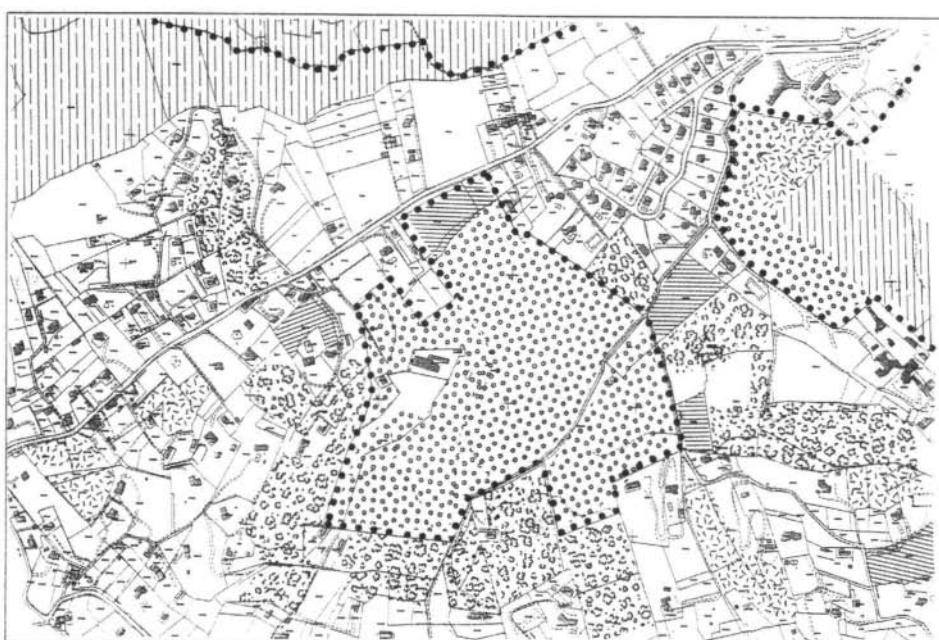
Une quinzaine de grandes propriétés

Une étude foncière sur l'ensemble du Garlaban recense quinze grandes propriétés de plus de 10 ha entièrement comprises en zone naturelle protégée ND ou NC (1 propriété).

Neuf d'entre elles se partagent les versants dénudés du massif et restent vouées aux évolutions naturelles de reconquête de la végétation.

Six autres se trouvent insérées dans les zones habitées :

- 2 sont entretenues (parc résidentiel, agriculture, replantation)



- 2 ne portent plus qu'une végétation haute clairsemée à la suite d'incendies répétés et ne font l'objet d'aucune gestion particulière

- 2 densément boisées sont laissées à l'abandon et représentent à la fois un enjeu paysager fondamental pour le quartier et des risques incendie importants.

Paysage - Entretien - Replantation

Diverses actions sont proposées sur ces propriétés

- l'urgence revient aux propriétés boisées qui nécessitent un effort d'entretien. Des chiffrages précis sont en cours pour estimer les coûts d'entretien de tels patrimoines forestiers compte tenu des activités qui s'y déroulent : promenade, chasse, exploitation du bois, pistes cavalières. La prise en compte de tous ces éléments permettra de définir les aides potentielles à apporter.

- une autre action peut être menée vers les propriétés du versant du Garlaban pour une remise en valeur paysagère des buttes les plus perceptibles dans le paysage local. Les aménagements doivent là aussi être adaptés aux usages et pratiques locales. Ils pourront se limiter à quelques plantations d'essences variées ou à la réfection de terrasses dans le but de recréer un environnement plus verdoyant.



Photo 19 : Abandon de l'agriculture et de l'entretien des terrasses. Reconquête de la végétation naturelle et montée de l'urbanisation diffuse. Secteur très exposé aux risques d'incendie.

Photo Atelier Bonnard-Puech.

Coût du projet

Avec un coût de débroussaillage de 12 000 F/ha,

- le coût d'un premier nettoyage des lisières des grandes propriétés boisées s'éleverait à 50 000 F (action sélective sur 4 ha).

- la remise en état forestière de ces propriétés représente un coût total de 600 000 F (50 ha).

Les replantations et réaménagements paysagers s'élèvent à un coût variant de 15 000 à 30 000 F/ha.

Une aide de la commune sur des sites d'intérêt paysager collectif pourrait inciter à développer ce type d'actions.

La protection des espaces, face aux atteintes auxquelles ils sont soumis, va se traduire par des réalisations tendant à conserver leur caractère naturel.

D. - Les mises en valeur “forestières”

Les communications qui sont présentées dans ce paragraphe sont le reflet des efforts consentis par les collectivités publiques ou les propriétaires privés dans la lutte contre l'abandon des espaces, leur valorisation et leur protection.

1.- Pierre Frapa nous offre dans la communication qui suit quelques réflexions relatives aux terrasses de culture et à leur évolution.